Demande de retraite en ligne 2022



Avant de commencer

Documents utiles pour la demande

Documents utiles pour la demande

Afin d'effectuer votre demande unique de retraite en ligne, vous aurez besoin des **documents** suivant :

- Une version numérisée du livret de famille.
- ❖Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).
- Les deux derniers avis fiscaux.
- Les bulletins de salaire des 12 derniers mois.

Délais de traitement

Afin d'être certain de ne pas subir de rupture de ressources, la MSA recommande fortement d'envoyer la demande de retraite 6 mois avant la date d'effet souhaitée.

Il vaut mieux un dossier incomplet déposé assez tôt qu'un dossier complet déposé tardivement.

Cessation d'activité

- Si vous êtes non salarié agricole, vous pouvez reprendre une activité sous 2 conditions :
 - Avoir fait liquider toutes ses retraites personnelles de base et complémentaires auprès de la totalité des régimes de retraite.
 - A partir de l'âge légal si vous justifiez du nombre de trimestres exigés pour votre génération ou à partir de l'âge du taux plein (de 65 à 67 ans selon la génération).
- Ainsi, vous pouvez cumuler librement votre retraite avec une nouvelle activité salariée, non salariée non agricole, libérale ou fonctionnaire d'Etat, sans aucune limite de revenus.

Cessation d'activité

Vous pouvez également cumuler votre retraite et votre activité non salariée agricole, si vous êtes :

- Chef d'exploitation assujetti par rapport à un temps de travail ou un coefficient d'équivalence à la Surface Minimale d'Assujettissement (pour les productions hors-sol);
- Aide familial ou collaborateur.



Si vous êtes chef d'exploitation assujetti par rapport à une Surface Minimale d'Assujettissement, vous êtes autorisé à conserver au maximum 2/5^{ème} de cette Surface Minimale d'Assujettissement pour continuer à percevoir votre retraite.

Les dispositifs existant

Les différents types de retraite

Retraite anticipée pour handicap

Vous permet de bénéficier d'une retraite à compter de 55 ans.

Les conditions :

- ❖Justifier d'une durée totale de trimestres d'assurance et cotisés, fixée en fonction de l'année de naissance et modulée en fonction de l'âge de départ souhaité.
- Justifier d'une d'incapacité permanente de 50 % acquise tout au long de ces durées d'activité, ou justifier de la qualité de travailleur handicapé.

La demande :

- ❖Il est nécessaire de formuler une demande d'attestation d'ouverture de droit à la retraite anticipée pour handicap au préalable, via la messagerie sécurisée MSA.
- Le formulaire sera délivré avec l'attestation si les conditions pour en bénéficier sont satisfaites.

Retraite anticipée pour carrière longue

Vous permet de bénéficier d'une retraite entre 56 et 62 ans.

Les conditions :

- ❖Justifier d'au moins 5 trimestres d'assurance avant la fin de l'année des 16, 17 ou 20 ans selon la génération (ou 4 trimestres pour les personnes nées au cours du 4ème trimestre).
- ❖ Justifier d'une durée d'assurance cotisée modulée en fonction de l'âge de départ souhaité.

La demande:

- Que la demande soit effectuée au format papier ou en ligne, une demande d'attestation d'ouverture de droit à la retraite anticipée pour carrière longue doit être établie, au préalable, via la messagerie sécurisée MSA.
- Le formulaire sera délivré avec l'attestation si les conditions pour en bénéficier sont satisfaites.

Retraite progressive

Vous permet de bénéficier d'une fraction de votre retraite tout en continuant à travailler à temps partiel dès 60 ans.

Les conditions :

- Exercer une activité à temps partiel comprise entre 40 et 80 % par rapport à la durée de travail à temps plein.
- ❖ Justifier d'au moins 150 trimestres d'assurance auprès d'un ou de plusieurs régimes de retraite de base.

La demande se fait exclusivement au format papier :

❖Le formulaire de demande de retraite progressive est disponible ici :

https://iledefrance.msa.fr/lfy/documents/11566/134997/Demande+de+retraite+progressive.pdf

Retraite pour incapacité permanente

Permet à un adhérent de bénéficier d'une retraite dès 60 ans.

Les conditions:

- Justifier d'une incapacité permanente de travail résultant d'une maladie professionnelle ou d'un accident de travail (hors accident de trajet) ayant entraîné des lésions identiques à celles indemnisées au titre des maladies professionnelles.
- ❖ Justifier d'un taux d'incapacité d'au moins 10 %.

La demande se fait exclusivement au format papier :

Le formulaire de demande de retraite progressive est disponible ici :

https://iledefrance.msa.fr/lfp/documents/11566/130789/Demande+unique+de+retraite+de+base +pour+incapacité+permanente+d'origine+professionnelle

Demander ma retraite

Comment utiliser le service en ligne ?

Les avantages des services en ligne

- Sécurité: accès par mot de passe, connexions cryptées.
- ❖ Disponibilité : 24h/24 et 7j/7.
- *Autonomie: gain de temps, souplesse, évite les déplacements ou les appels à la MSA.
- Inter-régime: un service unique pour tous régimes de retraite confondus.
- Saisie contextualisée: en fonction du profil de l'usager et des données renseignées.
- Rapidité: accessible en quelques clics.
- *Sauvegarde: données sauvegardées entre chaque connexion.
- Simplification des démarches : principe de « Dites-le nous une fois ».
- Information: le service fournit au demandeur toutes les informations nécessaires.
- Suivi du traitement de la demande.
- ❖Gratuité: l'offre de services est gratuite pour tous les adhérents MSA, hors frais liés au fournisseur d'accès à internet.

Descriptif

Vous permet de demander la liquidation de vos droits propres à un seul endroit et en une seule fois dans l'ensemble des régimes pour lesquels vous demandez votre retraite. Vous pouvez liquider vos droits à différentes dates selon vos régimes d'affiliation.

Le service est accessible aux usagers à partir de 58 ans pour la demande de retraite anticipée et 62 ans pour la demande de retraite à titre normal.



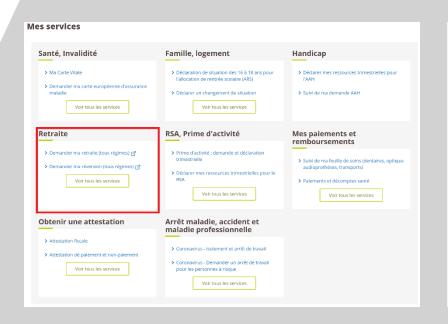
La demande d'attestation de droit à la retraite anticipée doit être formulée au préalable 6 mois avant le dépôt de la demande réglementaire afin que la MSA puisse confirmer l'ouverture des droits à la retraite anticipée et ne pas rallonger le délai de traitement du dossier.

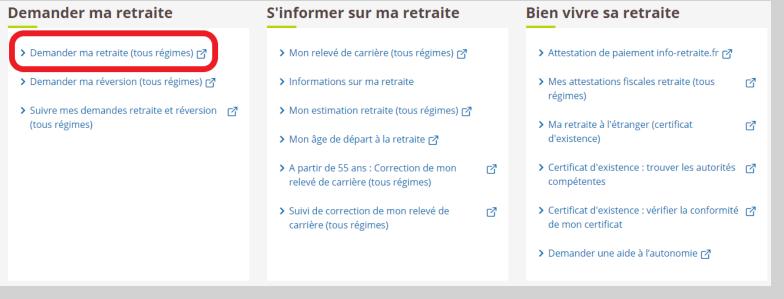
Fonctionnalités

- Présentation du service, contenu informatif et tutoriel vidéo.
- Affichage des demandes de retraite possibles en fonction de la situation de l'usager.
- Saisie de la date de départ souhaitée.
- ❖Saisie guidée de la demande grâce à un formulaire en partie pré rempli en fonction des informations connues par le système d'information.
- Saisie des informations nécessaires pour la liquidation des droits.
- Envoi d'un mail de confirmation à l'utilisateur de la transmission de sa demande aux régimes de retraite concernés.
- Sauvegarde des demandes non validées pendant 3 mois.
- Envoi d'un mail de notification invitant l'usager à finaliser sa demande en cours de saisie.
- Dépôt de pièces justificatives nécessaires à l'instruction de la demande de retraite.
- Récapitulatif de la demande.
- Lien avec le service Suivi de mes demandes inter régimes.

Modalités d'accès

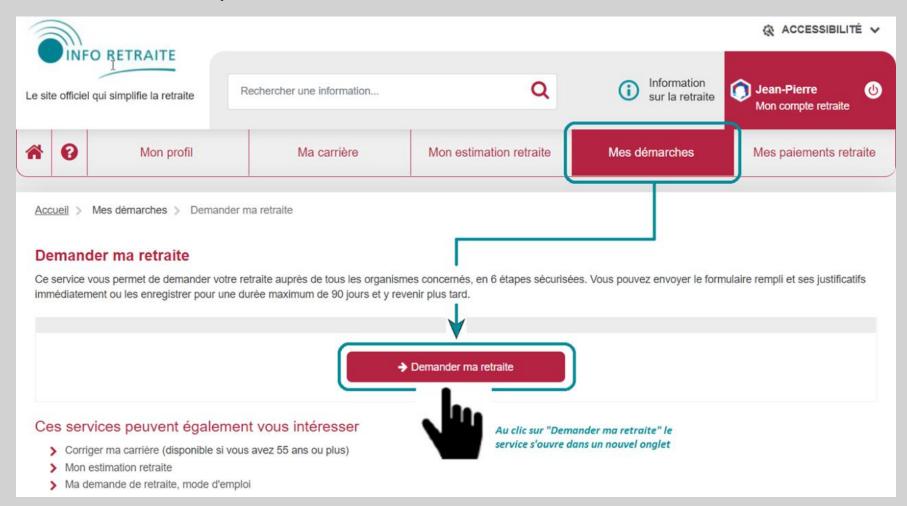
Pour accéder au service, rendez-vous sur « Mon espace privé : particulier » puis dans « Mes services », identifiez le bloc « Retraite », cliquez sur « Voir tous les services » puis sélectionnez « Demander ma retraite (tous régimes) » dans le bloc « Demander ma retraite ».





Modalités d'accès

Ou directement depuis info-retraite.fr



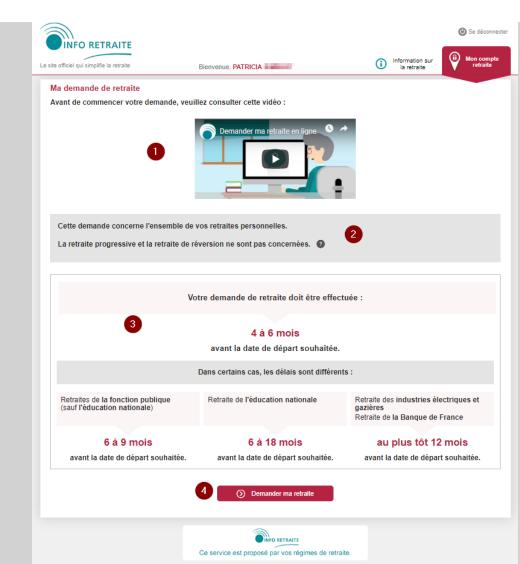
Page d'accueil

La page d'accueil du service affiche :

- Une vidéo de présentation (1)
- Les typologies de demandes non prises en charge par le service (2)
- Les délais de dépôt de la demande selon différentes situations (3)
- Le bouton de lancement du service (4)

L'écran d'accueil diffère selon l'état de la demande :

- ❖ Pour les demandes en cours de saisie, c'est-à-dire celles qui ont été sauvegardées en mode « brouillon », vous pouvez « Continuer » votre demande.
- ❖ Pour les demandes en cours d'instruction, un message d'exclusion est affiché en lieu et place de la page d'accueil.



Sélection du pays, date, régime

Cette étape permet de vous donner des informations complémentaires et de vérifier si les conditions d'accès au service sont bien remplies.

Les contrôles portent sur : le pays de résidence / la date de départ souhaitée / les régimes à liquider.

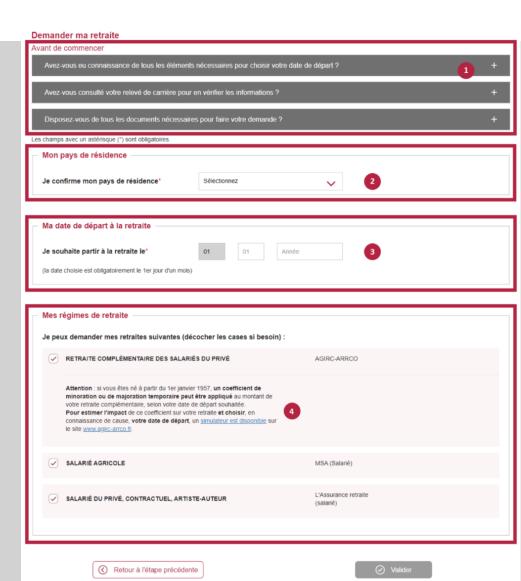
- Informations complémentaires : explications et détails à destination de l'utilisateur (1)
- Sélection du pays de résidence (2)
- Sélection de la date de départ souhaitée : (3)

Cette date est appliquée à l'ensemble des régimes auprès desquels la demande est réalisée.

Sélection des régimes à liquider : (4)



Les régimes LURA doivent être liquidés simultanément. Si un régime LURA est coché les autres régimes le seront automatiquement.



Complémentaire : coefficient de solidarité

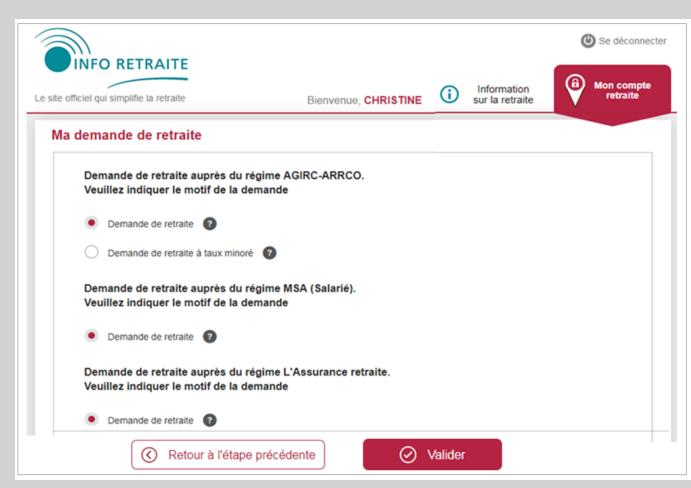
- Afin de pérenniser le système des retraites complémentaires, l'AGIRC-ARRCO a adopté un coefficient de solidarité pour les futurs retraités nés à partir de 1957 qui ne décalent pas la date de leur départ en retraite d'au moins 4 trimestres calendaires par rapport à la date du taux plein.
- Il s'agit d'une décote de 10 % qui s'applique pendant 3 ans, et ce dans la limite de 67 ans.
- ❖Simulateur disponible sur le site <u>www.agirc-arrco.fr</u>.

Choix des motifs retraite

Depuis cet écran « cochez », pour chaque régime sélectionné précédemment, le motif de votre départ à la retraite.

Pour les assurés MSA 2 motifs sont disponibles :

- ❖ Demande de retraite anticipée pour carrière longue, pour un assuré ayant entre 58 et 62 ans à sa date de départ souhaitée à la retraite.
- Demande de retraite, pour un assuré ayant 62 ans et plus, à sa date de départ souhaitée à la retraite.



Votre carrière à ce jour (Facultatif)

L'écran s'affiche si les conditions suivantes sont remplies :

- ❖ Vous êtes né(e) à partir de 1953 ;
- Au moins deux régimes LURA sont sélectionnés;
- Contrôle sur le délai de dépôt approuvé.

Si ces conditions ne sont pas remplies vous accédez directement à « Étape 5 : situation personnelle ».



Les questions « Ces informations sontelles correctes ? » permettent de vérifier la cohérence de la carrière et la dernière activité exercée par le salarié.

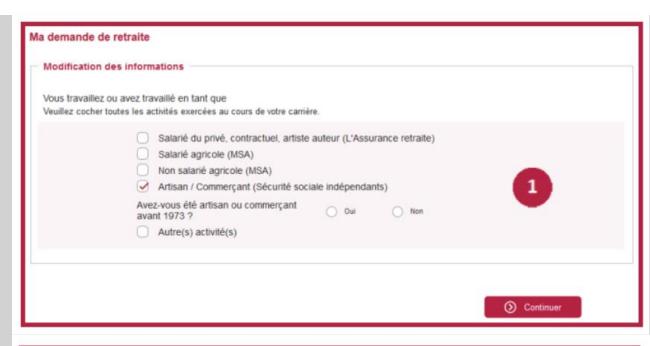


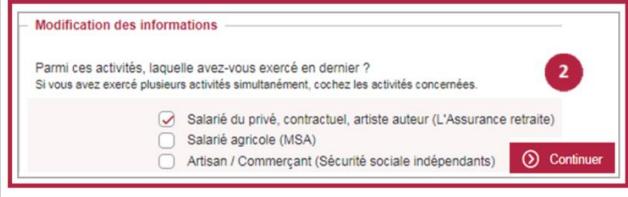
Votre carrière à ce jour (Facultatif)

En fonction des réponses cochées, vous êtes redirigé(e) vers :

- ❖ l 'écran « Modification de ma carrière » ⇒ si réponse « Non » à la question (1);
- L'écran « Modification dernières activités » ⇒ si réponse « Non » à la question (2).









Votre carrière à ce jour (Facultatif)



Continuer

Retour à l'étape précédente

Situation personnelle

Cette étape comprend 5 sous-étapes :

1 - Mon identité :

Les différents champs : Civilité, N° de sécurité sociale, Nom de naissance, Prénom(s), Date de naissance sont pré remplis.

2 - Mon adresse postale:

Lors de la première utilisation du service l'adresse n'est pas connue. La saisie est obligatoire.

3 - Ma situation familiale:

Vous devez sélectionner votre *situation* (Marié(e), Divorcé(e), Veuf(ve), Pacsé(e)...) *Depuis le... JJ/MM/AAAA*.

4 - Mon conjoint:

Uniquement pour les *personnes mariées*. Les informations à renseigner sont : n° sécurité sociale, nom et prénom du conjoint.

5 - Mes enfants:

Possibilité d'ajouter jusqu'à 15 enfants. Les informations à renseigner sont : nom, prénom, date de naissance, lien de filiation, situation de l'enfant.

Informations sur le départ

Cette étape comprend 4 sous-étapes :

- Ma demande de retraite.
- 2. Au cours des 12 derniers mois.
- 3. Mon activité professionnelle à l'étranger.
- 4. Situations particulières.

1 - Ma demande de retraite

- Les régimes auprès desquels vous demandez votre retraite remontent automatiquement. (1)
- La date de départ souhaitée renseignée préalablement remonte automatiquement. (2)
- La poursuite de l'activité (3) : si vous poursuivez une activité après la date de départ choisie, et selon votre profil SA ou NSA, des questions complémentaires sont posées : date de fin d'activité, nature de l'activité.

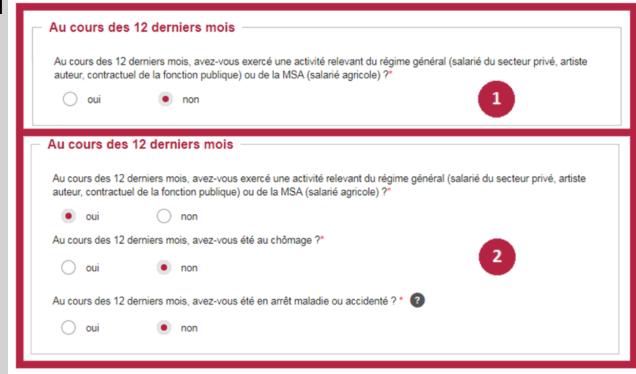


Informations sur le départ

2 - Au cours des 12 derniers mois

Au cours des 12 derniers mois, avez-vous exercé une activité relevant du Régime Général ou de la MSA ? (1)

- Si vous répondez « Oui », 2 nouvelles questions s'affichent (2) :
 - Avez-vous été au chômage ?
 - Avez-vous été en arrêt maladie ?
- Si vous répondez « Non », vous passez à l'étape suivante.



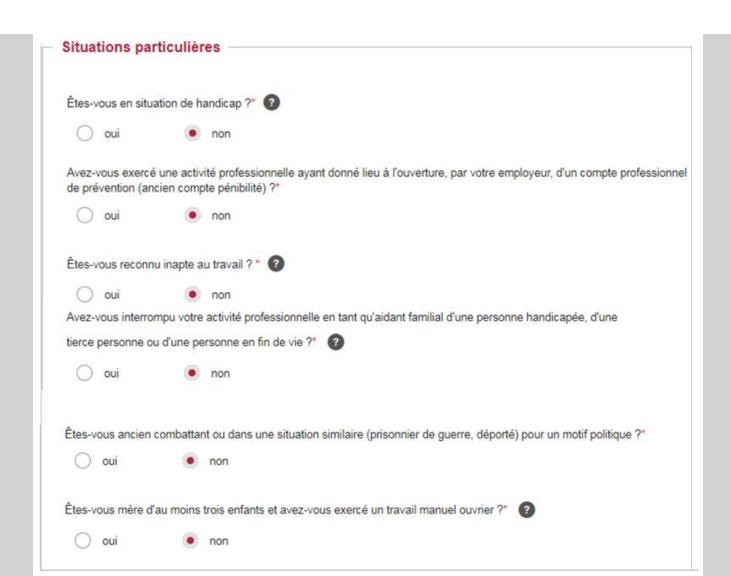
Informations sur le départ

3 - Mon activité professionnelle à l'étranger

Avez-vous exercé une activité professionnelle à l'étranger?

- ❖Si vous répondez « Non », vous passez à l'étape suivante.
- ❖Si vous répondez « *Oui* », des questions complémentaires vous sont posées :
 - Date de l'activité, nature de l'activité, ville, pays, n° de cotisant, régime de retraite et coordonnées.
 - ❖ Vous pouvez ajouter jusqu'à 15 activités à l'étranger.

Situations particulières



Informations complémentaires

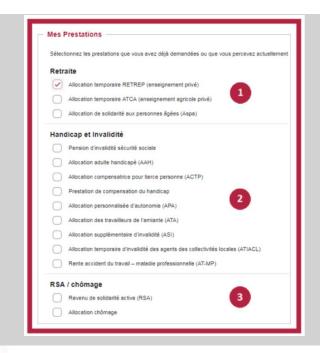
1 - Mes prestations

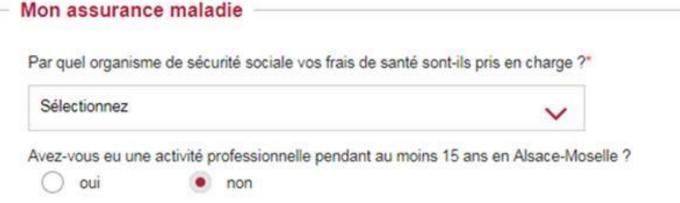
Le service présente une liste de prestations, divisées en 3 rubriques (Retraite, Handicap et Invalidité, RSA et Chômage).

Sélectionnez celles que vous avez déjà perçues ou que vous percevez actuellement.

2 - Mon assurance maladie

Sélectionnez votre organisme de Sécurité Sociale actuel dans la liste.





Données bancaires et fiscales

1 - Mes coordonnées bancaires

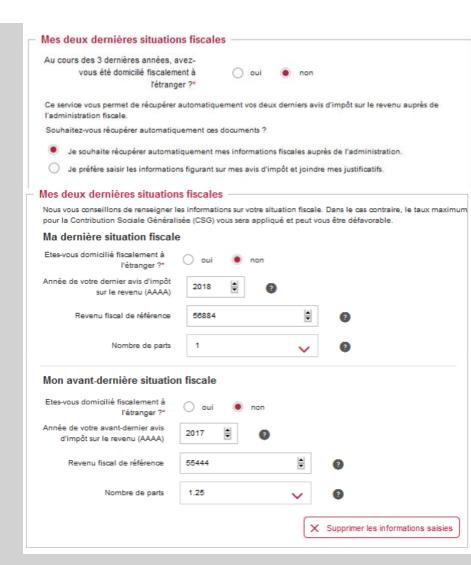
Sélectionnez le format de vos coordonnées bancaires dans le menu déroulant.

Si vous sélectionnez *France (IBAN)* ou *Zone euro ou IBAN*, vous pourrez saisir directement vos *IBAN* et *BIC*.

2 - Ma situation fiscale

Vous pouvez faire remonter automatiquement vos données fiscales à la DGFIP si :

- Vous n'avez pas été domicilié fiscalement à l'étranger au cours des 3 dernières années.
- Vos deux dernières années fiscales sont connues de la DGFIP.



Justificatifs

1 - Dépôt des pièces justificatives

Cette étape permet de téléverser toutes les pièces justificatives nécessaires à la complétude de votre dossier.

Les pièces demandées dépendent des réponses apportées et des régimes auprès desquels vous demandez votre retraite.

L'écran se divise en 2 parties :

- Les justificatifs obligatoires (1)
 - Obligation de les transmettre pour valider la demande.
- Les autres justificatifs (2)
 - le téléversement de ces pièces est facultatif, vous pouvez poursuivre votre demande de retraite sans les transmettre.





Si vous ne joignez pas ces documents à votre demande en ligne, les régimes de retraite pourront vous contacter pour vous les demander.

Les pièces ne doivent pas dépasser 2Mo, et les formats de fichiers acceptés sont JPG, JPEG, TIFF, PDF, BMP, PNG et GIF.

Justificatifs

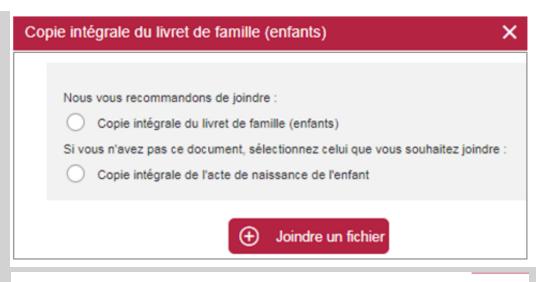
Au clic sur le bouton « *Ajouter un justificatif* », une nouvelle fenêtre s'ouvre.

Au clic sur « *Joindre un fichier* » la fenêtre de recherche de documents sur l'ordinateur de l'assuré s'ouvre.

Vous devez alors parcourir votre espace de travail et sélectionner le ou les documents à envoyer.

Lorsqu'une pièce a été transmise, une coche verte (1) signale que le document est bien déposé.

Vous pouvez voir (2) votre document ou le supprimer (3).





Justificatifs

2 - Pièces (facultatives) manquantes

Si vous n'avez pas déposé toutes les pièces facultatives, au clic sur le bouton « *Enregistrer ma demande et continuer* », une pop-up affiche les informations suivantes :

- Liste des pièces facultatives non-déposées ;
- Vous pouvez poursuivre la demande, les pièces seront demandées ultérieurement par vos régimes de retraite;
- Vous pouvez revenir à l'étape de transmission et poursuivre le dépôt en cliquant sur « Retour à l'étape des justificatifs » (1);
- Pour poursuivre, cliquez sur « Continuer ma demande » (2).

Envoi incomplet des justificatifs

Vous n'avez pas joint les documents suivants :

Copie intégrale de votre livret de famille (situation familiale actuelle)

Vous pouvez effectuer votre demande de retraite sans ces justificatifs, mais ils vous seront demandés plus tard par vos régimes de retraite.

Vous n'avez pas tous les documents demandés à disposition ?

- Cliquez sur le bouton « Retour à l'étape des justificatifs ».
- Puis cliquez sur « Enregistrer ma demande et quitter.»

Vous aurez jusqu'à 90 jours pour les ajouter à votre dossier.

Retour à l'étape des justificatifs



Continuer ma demande



Récapitulatif, attestation sur l'honneur et confirmation

Le récapitulatif présente les informations que vous avez saisies.

- Pour chaque sous étape, le bouton « Modifier ces informations » permet de corriger la réponse et redirige vers l'écran correspondant;
- Vous pouvez aussi modifier les pièces justificatives en cliquant sur « Ajouter ou modifier un Justificatif ».

En fin de récapitulatif, l'attestation sur l'honneur est présentée et 4 options sont proposées :

- Retour à l'étape précédente ;
- Annulation de la demande ;
- Enregistrement de la demande et sortie du service.
- **❖ Validation et transmission de la demande**
- Cliquez sur « Valider et transmettre ma demande de retraite »
 - La demande est alors envoyée à vos régimes ;
 - Vous recevez un email de confirmation de la demande ;
 - ❖ Vous pouvez télécharger le récapitulatif de la demande au format PDF depuis la page de confirmation.

Merci de votre attention

